



Droit des immigrants à une aide générale (GA)

Qu'entend-on par aide générale ?

Une **aide générale** (General Assistance), aussi appelée **GA**, est une aide fournie par des villes ou des municipalités, telles que Portland et Lewiston, pour aider à régler les frais de logement et subvenir aux autres besoins de première nécessité tels que la nourriture et les soins médicaux.

Est-ce que j'ai droit à une aide générale ?

Vous pouvez bénéficier d'une GA si vous n'avez pas suffisamment de moyens pour subvenir à vos besoins essentiels **ET** que vous résidez légalement aux États-Unis **OU** que vous poursuivez un recours en tant que victime d'un crime (immigration relief).

En tant qu'immigrant, vous devez :

- **résider légalement aux États-Unis** (ceci signifie que vous pourriez avoir droit à une GA si vous bénéficiez d'un visa ou du statut de résident permanent légal aux États-Unis) ;

OU

- poursuivre des démarches pour obtenir un recours en tant que victime d'un crime (« Immigration relief » peut désigner une demande d'asile ou de tout autre recours légal).
 - Ceci signifie que vous pourriez y avoir droit si vous avez reçu une convocation devant un tribunal d'immigration et que vous vous apprêtez à déposer une demande d'asile ou de toute autre forme de recours en matière d'immigration, même si vous ne l'avez pas encore déposée. Vous devrez remplir un formulaire qui vous demande quelles mesures vous avez prises, ou envisagez de prendre, pour faire une demande de recours en matière d'immigration.

VEUILLEZ REMARQUER : Si vous avez des enfants nés aux États-Unis, ils peuvent avoir droit à une GA même si vous-même n'y avez pas droit en raison de votre statut d'immigration.

Comment puis-je bénéficier d'une GA ?

Vous obtenez une GA auprès du bureau d'administration municipale de la ville où vous vivez. Vous devez vous présenter dans ce bureau tous les 30 jours pour renouveler votre demande.

Si vous déposez de nouveau une demande de GA, la municipalité peut fixer des conditions que vous devez remplir avant de renouveler votre demande mais elle ne peut pas vous obliger à déposer une demande d'asile si vous n'êtes pas prêt(e).

Quels sont mes droits lorsque je dépose une demande pour recevoir une GA ?

- ❖ Vous avez le droit de déposer une demande de GA. Chaque municipalité doit avoir un programme de GA et doit vous autoriser à en faire la demande. Les municipalités doivent fournir une GA aux personnes qui y ont droit.
- ❖ Toutes les informations à caractère personnel que vous partagez lorsque vous faites une demande de GA sont confidentielles.
- ❖ Vous avez droit aux services d'un interprète lorsque vous déposez votre demande. Il est inacceptable de la part de la municipalité de vous demander d'amener votre propre interprète, un ami ou un membre de la famille pour servir d'interprète.

Si vous avez des doutes quant à la manière dont vous êtes traité(e) par une ville ou une municipalité, veuillez contacter Maine Equal Justice.

Pour les questions concernant les programmes publics, contactez :

Maine Equal Justice (MEJ)
Numéro de téléphone 207-626-7058, poste 205, ou consultez la page maineequaljustice.org/about-us/contact-us/ et laissez-nous un message en ligne.

Pour les questions concernant le statut d'immigrant, vous pouvez contacter :

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)
Numéro de téléphone 207-780-1593 ou numéro gratuit 1-800-497-8505
Adresse courriel : ilap@ilapmaine.org